

Rôle de la Direction générale de la pollution des eaux

La qualité des eaux s'est tant dégradée au Canada depuis nombre d'années, que des mesures correctives s'imposent. La dégradation est attribuable aux poussées urbaines et industrielles survenues dans des zones relativement restreintes sans que l'on se soucie réellement de leurs répercussions sur l'environnement.

La Direction générale de la pollution des eaux a adopté un programme national de lutte contre la pollution des eaux destiné à remédier à cette situation en mettant fin aux causes de pollution actuelles et en prévenant l'apparition de nouvelles sources de pollution, de façon que la qualité des eaux permette à la faune aquatique de s'y développer et aux hommes de les utiliser pour leurs loisirs et comme réserves d'eau potable.

La réalisation de cet objectif exige la collaboration du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé.

Législation relative à la pollution

L'instrument législatif principal employé pour enrayer la pollution des eaux est la Loi sur les pêcheries du Canada, qui, adoptée il y a plus de cent ans, a été conçue pour protéger les poissons et régir la pêche. Ces dernières années, on a constaté que la loi en question permettait difficilement d'apporter des solutions aux problèmes les plus récents. En

1970, le Parlement a procédé à une révision de la Loi sur les pêcheries qui a permis au SPE d'exiger l'élimination de bon nombre des principales sources de pollution industrielle du Canada. D'autres dispositions ajoutées à la Loi en 1977 ont renforcé les mesures prises afin de lutter contre la pollution. Ces modifications successives permettent effectivement d'étendre le contrôle de la pollution industrielle courante et de le rendre plus aisé.

D'autres lois visent à endiguer certains genres de pollution des eaux. C'est ainsi que certaines dispositions de la Loi sur les ressources en eau du Canada régissent le contrôle des rejets de substances nutritives, en particulier des phosphates provenant des détergents employés pour les lessives. (Ces phosphates stimulent la croissance de la flore aquatique de façon excessive.) La Loi sur la marine marchande du Canada prévoit la limitation de la pollution causée par la présence de bateaux dans les eaux canadiennes. La Loi sur les contaminants de l'environnement est destinée à protéger la santé humaine et l'environnement contre les substances nuisibles, et la Loi sur l'immersion de déchets en mer régit les déversements de déchets et d'autres matières en mer.

Stratégie adoptée dans la lutte contre la pollution

Puisque les connaissances actuelles au sujet des effets de certains